



PREVENTION DU RISQUE LIE AUX FORTES CHALEURS

**Références du P.S.T. 4 : 2021-2025**

**Axe stratégique 5 : adapter la politique de santé aux défis d'aujourd'hui et de demain**

Objectif 2 : encourager le développement d'une approche partagée de la santé

Action 5.3 : prendre en compte les effets du changement climatique sur la santé des travailleurs, en particulier les effets des vagues de chaleur.

- Mieux surveiller la mortalité et la morbidité associées aux vagues de chaleur chaque année pour affiner la connaissance de la sinistralité.
- Sensibiliser les entreprises à l'évaluation des risques liés aux épisodes de canicule et aux règles de prévention à respecter, en amont de la veille saisonnière et pendant les périodes de vigilance. La sensibilisation des entreprises, des travailleurs et de l'ensemble des acteurs au risque des coups de chaleur. Mieux anticiper ce risque auprès des acteurs, notamment de la construction, et les intégrer dans les évaluations de risque (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels [D.U.E.R.P.], Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé [P.G.C.S.P.S.], Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé [P.P.S.P.S.]...).

**INSTRUCTION N° DGT/CT4/2024/89 du 6 juin 2024 relative à la gestion des vagues de chaleur en 2024**

Chaque année, la D.G.T. publie une instruction relative à la gestion des vagues de chaleur, qui s'inscrit dans le cadre de la gestion sanitaire des vagues de chaleur. À titre d'exemple, l'instruction DGT 2024, qui décline l'instruction interministérielle n° DGS/CCS/ UDP/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/DJEPVA/DS/DGESCO/DIHAL/2024/70 du 27 mai 2024 relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine, rappelle les actions incombant aux agents du système de l'Inspection du Travail et recense les ressources utiles à disposition des entreprises pour prévenir les risques liés aux vagues de chaleur.

***Lien avec les autres plans*** Plan de gestion des vagues de chaleur 2024

**Données :**

Bulletin de santé publique, bilan de l'été 2023 – Santé publique France. Guide fortes chaleurs - canicules publié en 2023 par l'O.P.P.B.T.P.



**Actions à mener :**

- relayer les messages de prévention adaptés lors des épisodes caniculaires et les outils de prévention de référence ;
- identifier les cas d'accident du travail en lien avec la chaleur, dont les accidents du travail graves et mortels ;
- repérer les principaux secteurs d'activité et bassins d'emploi particulièrement concernés par le risque canicule ;
- sensibiliser les acteurs, notamment de la construction, sur le risque canicule, les inciter à évaluer le risque, à mettre à jour leur D.U.E.R.P. et à mettre en œuvre des actions le plus en amont possible ;
- mener des actions de mobilisation des entreprises et/ou des branches professionnelles sur la prévention du risque canicule et promouvoir les bonnes pratiques de prévention du risque canicule vers les entreprises et/ou les branches professionnelles ;
- autre (à définir en commun).

**Trame de description des actions :**

<b>1. Sensibilisation et accompagnement des entreprises de B.T.P. au risque des fortes chaleurs dans le cadre du D.U.E.R.P.</b>					
Objectif	Cible	Actions	Pilotage	Echéances	Indicateurs
Sensibiliser les entreprises et les salariés aux risques liés aux vagues de chaleur et promouvoir les bonnes pratiques de prévention	Entreprises	<p>B.T.P. SANTE AU TRAVAIL en support dans l'accompagnement des entreprises ciblées</p> <p>Participation de la Carsat à des ateliers numériques sur le D.U.E.R.P. avec B.T.P. SANTE AU TRAVAIL</p> <p>Intégrer les entreprises ciblées par la Carsat dans les ateliers webinaires du D.U.E.R.P.</p> <p>Promouvoir les S.P.T.P.E. dans le</p>	<p>B.T.P. SANTE AU TRAVAIL</p> <p>B.T.P. SANTE AU TRAVAIL</p> <p>Carsat-R.A.</p> <p>B.T.P. SANTE AU</p>	Annuelle	<p>Nombre d'ateliers réalisés</p> <p>Nombre d'entreprises participantes</p>



		webinaire du D.U.E.R.P.	TRAVAIL et Carsat-R.A.		
--	--	-------------------------	------------------------	--	--

## 2. Animation d'ateliers et actions ciblées sur les risques professionnels en lien avec la chaleur

Objectif	Cible	Actions	Pilotage	Echéances	Indicateurs
Identifier les entreprises les plus exposées aux risques liés aux vagues de chaleur et mettre en place des actions de prévention ciblées	Travailleurs du B.T.P. (mécaniciens T.P., métallerie, soudeurs, chefs d'entreprise...)  Entreprises identifiées	Mise en place d'ateliers numériques B.T.P. SANTE AU TRAVAIL selon les besoins du terrain	B.T.P. SANTE AU TRAVAIL	Annuelle	Nombre d'ateliers numériques et visites réalisées
		Utilisation du « listing » Carsat pour cibler les entreprises en lien avec les médecins des secteurs	Carsat-R.A.		Nombre d'entreprises sensibilisées
		Possibilité d'organiser des visites conjointes Carsat/B.T.P. SANTE AU TRAVAIL pour sensibiliser les employeurs	B.T.P. SANTE AU TRAVAIL et Carsat-R.A.		Nombre de visites conjointes réalisées
		Mise à disposition des statistiques liées aux malaises	Carsat-R.A.		

## 3. Promotion des mesures de prévention des fortes chaleurs et diffusion des bonnes pratiques

Objectif	Cible	Actions	Pilotage	Echéances	Indicateurs
Prévenir le risque canicule et relayer les messages de prévention, notamment informer les salariés et les employeurs	Entreprises Salariés	Diffusion d'informations sur les mesures préventives et des dispositifs existants lors des visites médicales tout au long de l'année, des actions en milieu de terrain	B.T.P. SANTE AU TRAVAIL		Nombre de webinaires organisés  Nombre d'entreprises informées



BTP santé au travail

<p>sur la détection des symptômes en cas de « surchauffe »</p>		<p>des équipes de B.T.P. SANTE AU TRAVAIL (flyers, webinaires, affichages)</p> <p>Repérer, lors des visites médicales, les salariés dont l'état de santé les rend plus vulnérables aux fortes chaleurs, afin de leur transmettre des messages de prévention adaptés et, si besoin, proposer des aménagements de poste</p> <p>Animation et diffusion du webinaire « Fortes chaleurs » en partenariat avec l'O.P.P.B.T.P.</p> <p>Coordination avec la Carsat pour cibler une action de sensibilisation auprès de la maîtrise d'ouvrage porteur des mesures</p>	<p>B.T.P. SANTE AU TRAVAIL</p> <p>O.P.P.B.T.P. (partenaire technique)</p> <p>Carsat-R.A.</p>	<p>Nombre de salariés sensibilisés</p>
--	--	--	--	--